



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/14718
6 octobre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 2 OCTOBRE 1981, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE PAR LA REPRESENTANTE PERMANENTE DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le 25 septembre, le Gouvernement nicaraguayen vous a adressé une plainte concernant les exercices militaires Halcon Vista effectués par mon gouvernement (S/14710). Cette plainte comportant de nombreuses inexactitudes et insinuations malveillantes, je souhaiterais vous présenter, ainsi qu'aux autres membres du Conseil de sécurité, les faits qui font l'objet de ces accusations.

Comme de nombreuses autres nations, les Etats-Unis effectuent périodiquement des exercices militaires dans les eaux internationales. Ces exercices ne font peser de menaces sur aucune nation et sont pleinement conformes à la Charte des Nations Unies. Au cours des dix dernières années, les Etats-Unis ont participé à seize exercices de ce type dans la mer des Caraïbes, de concert avec six nations des Caraïbes.

Les exercices Halcon Vista ne peuvent en aucune manière être considérés comme une menace pour le Nicaragua ou pour la paix et la sécurité internationales, et il est regrettable que le Gouvernement nicaraguayen ait cherché à dénaturer les faits de cette façon.

Nous avons fait connaître au Gouvernement nicaraguayen notre point de vue et nos intentions pacifiques. Nous lui avons en outre fait savoir que, s'il entendait observer le déroulement de ces exercices à titre exceptionnel, le Gouvernement des Etats-Unis serait disposé à examiner une telle demande.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de cette lettre comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Jeane J. KIRKPATRICK

